Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 46 (1984)

Heft: 15

Artikel: 60 ans au service de l'agriculture

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1083995

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

60 ans

au service de l'agriculture

1924–1970 Association suisse de propriétaires de tracteurs (ASPT)

1971-1984 Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)

Nous pensons bien faire en relatant cet historique au présent afin d'en faciliter la lecture. Aucun nom n'est cité, mais les personnages les plus importants sont mentionnées dans le générique en fin d'article. De tous temps, il y a eu des lutteurs inconnus devant lesquels nous nous inclinons et qui méritent toute notre reconnaissance.

Les origines de la technique agricole en Suisse

Rappelons tout d'abord que plusieurs institutions agricoles suisses s'occupent des aspects de la technique agricole avant et après la fondation de l'ASPT. Selon le Dr. H. Brugger *), le «Centre de vulgarisation de machinisme agricole» est fondé en 1919 auquel succède, en 1922, la «Fondation Trieur», chargée de tester des machines agricoles, forestières et pour l'industrie laitière. En même temps, on installe trois stations d'essai établies l'une à Marcelin s/Mor-

ges VD, l'autre à Rütti/Zollikofen BE et la troisième à l'Ecole d'agriculture Strickhof, Zurich. L'initiatrice de ces institutions est l'Union suisse des paysans (USP) à Brougg qui favorise d'ailleurs, également en 1924, la fondation de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs (ASPT). Pendant la mobilisation de 1939-1945, vient s'ajouter aux deux institutions mentionnées le «Centre de recherche et de vulgarisation concernant le travail agricole (FBL)». L'objectif de cette nouvelle institution consiste à découvrir des simplifications et allégements pour venir à bout des travaux durs imposées par le plan d'extension des cultures. Lorsque le développement technique, et surtout celui des moteurs, reprend après la guerre et que les activités des institutions citées commencent à se chevaucher, on décide, en 1947, de les fusionner en créant «l'Institut suisse de machinisme et de rationalisation du travail en agriculture (IMA)». On se souvient également que ces fonctions (recherches, essais, vulgarisation collective) sont reprises en 1969 par la «Station fédérale d'économie d'entreprise et de génie rural (FAT) à Tänikon TG.

Les indications suivantes sur les premiers balbutiements de la motorisation et la mécanisation en Suisse faciliteront la compréhension pour les débuts de l'assistance à la technique agricole ainsi que la défense des intérêts des agriculteurs concernés. Elles ont été mises à notre disposition par Monsieur R. Studer, chef de section à la Station fédérale de recherches d'économie d'entreprise et de génie rural (FAT).

1867 MM. Otto et Lange (Cologne) inventent le moteur à quatre temps à explosion et fondent plus tard la fabrique à moteurs Deutz.

1875 En Angleterre, la charrue à vapeur fait son apparition.

1895 Première fabrication en série, en Europe, de faucheuses à traction animale par J.U. Aebi à Berthoud BE.

^{*)} Brugger H: «Die schweizerische Landwirtschaft von 1850 bis 1914» (1978). Editions Huber, Frauenfeld TG.

TA-Spécial TA 15/84

1897 Fabrication du premier moteur à injection et auto-allumage (Diesel). Seulement à partir de 1920 apte à l'intégration dans un véhicule.

1900 (env.) Mise en action de la première moissonneuse-batteuse en Californie tirée par 20 à 30 chevaux.

1907 Henry Ford construit le premier tracteur à 4 roues muni d'un moteur à explosion. Fabrication en série à partir de 1917 seulement.

1921 Lanz construit le tracteur Lanz-Bulldog avec moteur a calotte incandescente (semi-diesel).

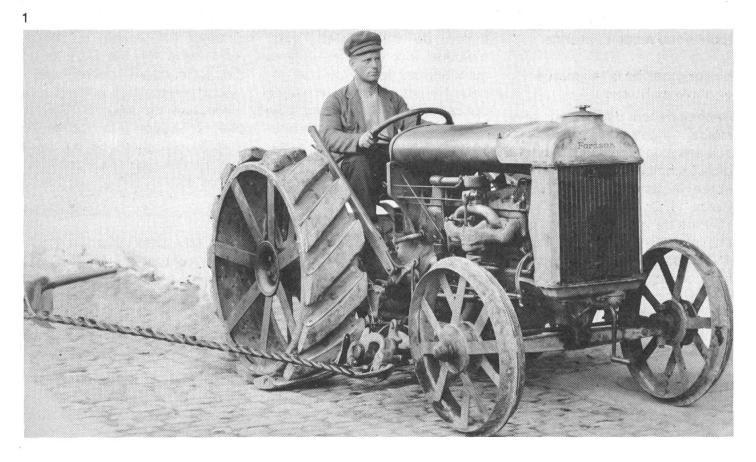
1913–1922 Selon un exposé de M.H. Beglinger, les marques de tracteurs suivantes font leur apparition en Suisse: Caterpillar (chenilles), Liechti, Mogul, Moline, Globe, Titan, Avery, Berna, Winterthur, Gray (rouleau),

Avance, Saurer, Greif, Stella (chenilles), Case, Cletrac F + N (chenilles), Blanc et Paiche, Scheuchzer (chenilles), Ford- son, International, Austin, F.B.W., Fiat, Renault, Bulldog (fig. 1).

La fondation de l'ASPT

Si, pour d'autres organisations on observe qu'il y a au début la parole ou l'acte, nous verrons, qu'il n'en est pas de même pour la création de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs. L'impôt, c'est-à-dire la taxe de circulation pour tracteurs agricoles se trouve à l'origine de l'ASPT. Les Conseillers d'Etat et parlementaires d'antan sont moins délicats que ceux de nos jours. Dans le canton de Berne, p.ex., cette taxe annuelle est fixée sans sourciller à Fr. 500.en 1924! Cela fait naturellement bondir les propriétaires de tracteurs. Aussi viennent-ils de partout, le 23 juillet 1924, pour discuter de la situation à l'Hôtel Füchslin, à Brougg. Ils sont une trentaine. A ce propos, on ne doit pas oublier qu'il n'y avait à cette époque pas même 200 tracteurs agricoles en service dans notre pays. L'Union suisse des paysans délègue le rédacteur du procès-verbal à la réunion. Mais c'est seulement le 16 décembre 1924, au Restaurant Bürgerhaus, à Berne, que se tient la véritable assemblée constitutive.

Notre organisation n'est pas la seule qui se fonde cette annéelà. Elle se trouve en bonne compagnie. On note en effet également la création de la Fédération horlogère suisse, du Rotary Club de Suisse, de la Radio de Suisse alémanique ainsi que de la Fédération suisse des auberges de la jeunesse, entre autres.



Les années de 1925 à 1934

1925 – 1930: H. Hürlimann et F. Bührer débutent chacun de son côté avec la fabrication de tracteurs agricoles.

1926: Rapid lance la première motofaucheuse à un essieu avec barre de coupe frontale.

1932: Fabrication de la première faucheuse suisse sur roulements à billes (Aebi).

1933: Introduction du pneumatique sur les tracteurs agricoles.

Période de création, d'expansion, des premiers succès / Période de crise économique / Période d'épreuve malgré les différends au sein de l'association.

Effectif des membres fin 1925: 143 / 1929: 670 / 1934: 1329 Nombre de sections: 3 9 10

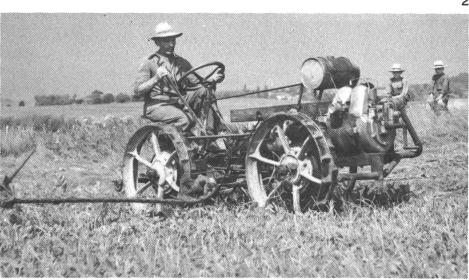
L'un des premiers actes de la nouvelle association est la conclusion de contrats comportant des conditions de faveur pour l'assurance responsabilité civile des propriétaires de tracteurs, avec des fournisseurs de carburants, et des ateliers de réparation (fig. 2).

Les premiers cours techniques sur la conduite et l'entretien des tracteurs - sont déjà organisés durant la période des années vingt. L'entretien de ces machines est parfois três «osé». Il arrive que même le moniteur s'étonne quand le moteur marche de nouveau normalement après une intervention. Ces opérations un peu téméraires sont dues au fait que le moteur Diesel, plus compliqué que le moteur à essence, n'est pas encore monté sur les tracteurs agricoles.

Notre organisation enregistre bientôt des succès. Lors des travaux préparatoires en vue de la première loi sur la circulation des véhicules à moteur, soit de 1929 à 1931, nos représentants parviennent finalement à obtenir pour le tracteur agricole une position spéciale qui fait bien des envieux.

Après s'être entendues entre elles quant à la marche à suivre, les sections arrivent de leur côté à ce que la taxe de circulation antérieurement prévue pour les tracteurs agricoles soit fortement réduite.

Encouragés par le pemier succès remporté en 1931, au moment de l'élaboration de la loi sur la circulation des véhicules automobiles, les dirigeants de l'association cherchent à obtenir maintenant une réduction des taxes douanières sur les carburants utilisés pour des travaux agricoles et forestiers. Ils réalisent assez rapidement leur but en ce qui concerne le pétrole, le white spirit et le carburant Diesel.



2

Les années de 1935 à 1944

1939: Ferguson (collaborateur de Ford) construit le premier relevage hydraulique à trois points. Par ceci, le tracteur devient l'outil de base universel pour l'accouplage de machines.

Epoque d'expansion continue / Consolidation / Périodique de l'association / Création de la première commission technique et du service technique / Séparation des fonctions de président et gérant / Le secrétariat central déménage de Lucerne à Zurich (1943).

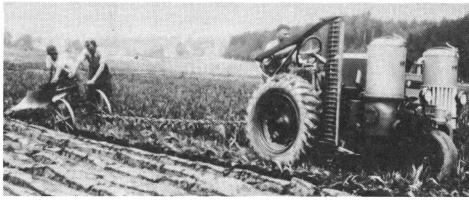
Effectif des membres: 1939: 3134 / 1944: 3130 Nombre de sections: 11 14

Les cours techniques ont atteint maintenant un niveau passablement élevé et cela aussi bien dans l'association centrale que dans les sections. Afin de développer les connaissances des sociétaires sur les moteurs et sur l'équipement technique en général, l'assemblée des délégués décide de publier sa propre revue technique. Le premier numéro du «Tracteur» paraît début octobre 1938. En outre, une commission technique est créée en vue d'augmenter les prestations de services aux sociétaires.

Une année plus tard, l'ASPT crée un Service technique avec un chef à plein temps. Malheureusement quelques mois plus tard seulement, ce service tant attendu est mis hors de fonctionnement par la mobilisation générale et donc également celle de son chef.

Les intérêts des propriétaires de tracteurs agricoles sont bien sauvegardés de 1939 à 1945 en ce qui touche les questions relatives à l'économie de guerre (contingentement des carburants, de l'huile de graissage et du caoutchouc, carburants de remplacement, etc.).

Afin que les agriculteurs adaptent rapidement leurs tracteurs



3

des carburants de remplacement, il est décidé, à l'instigation de la section de la production agricole de l'Office de guerre de l'alimentation de fonder, outre les 11 sections existantes, cinq nouvelles (Fribourg, Jura, Neuchâtel, Tessin et Zoug). Une vive propagande est faite dans chaque section. De plus, on y accomplit un travail de vulgarisation et on y inculque les connaissances nécessaires au particiens. Le résultat en est que plus de 2500 tracteurs sont transformés en relativement peu de temps pour marcher au gaz de bois et au gaz de charbon de bois. Sans vouloir minimiser les physiques. humains. chevalins et bovins, on est en

droit de prétendre que la bataille

pour pouvoir les alimenter avec

pour l'extension des cultures n'aurait jamais été gagnée sans l'emploi des carburants de remplacement (fig. 3).

Une autre conséquence du rationnement des carburants est le statut des transports automobiles qui voit le jour en 1942. Lors de son élaboration, les représentants de l'ASPT défendent à la fois les intérêts des propriétaires de tracteurs agricoles et ceux des tracteurs à usage mixte.

Des divergences d'opinions personnelles provoquent à nouveau des tiraillements au sein de l'association. Ils ont malheureusement pour conséquence que les sections genevoise et vaudoise resteront absentes pendant 10 années.

Les années de 1945 à 1954

1949: H. Kunz à Berthoud, construit la première arracheuse-récolteuse de pommes de terre.

1950: Bucher-Guyer développe le tracteur à un essieu avec remorque à essieu-moteur. Début de la motorisation dans les régions des préalpes et collines.

1950: La moissonneuse-batteuse automotrice débute en Suisse.

Augmentation rapide de l'effectif des membres témoignant de l'expansion foudroyante de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture suisse. Raisons: la main d'œuvre se fait rare et les jeunes se tournent vers d'autres professions. Le secrétariat central déménage de Zurich à Brougg (1948).

Effectif des membres fin 1944: 3130 / 1949: 5898 / 1954: 12'191 Nombre de sections: 14 15 17

Sitôt après l'armistice de 1945, l'association centrale recommande à ses membres d'observer strictement les règles de la circulation. Cela, afin d'éviter que l'acroissement du trafic routier ne provoque davantage d'accidents. De leur côté, les sections commencent à organiser des conférences régionales également sur les règles de la circulation.

L'année 1946 est aussi celle où notre périodique paraît en deux éditions séparées (allemand et français).

Le contrat existant avec le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux peut être renouvelé en 1946. Il permet dorénavant aux sociétaires qui ont des doutes sur la qualité des carburants ou huiles de graissage de les faire analyser par cet établissement aux frais de l'association. Chaque année et jusqu'en 1973/74, on y procède à env. 10–20 analyses de ce genre.

En 1947, un arrête tout à fait imprévu du Conseil fédéral qui entre en vigueur le 1er mars, supprime brusquement l'ensemble des réductions accordées sur les taxes douanières dont bénéficiaient les carburants utilisés à des fins agricoles. Cet arrêté soulève d'énergiques protesta-

tions de l'ASPT et de l'Union suisse des paysans. Il est abrogé quelques jours plus tard.

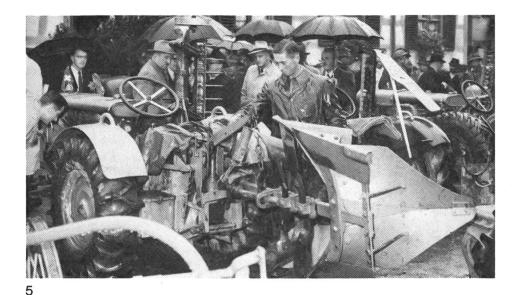
Vers la fin des années quarante, des efforts sont faits au sujet de la normalisation et de la conception d'un tracteur à usages multiples. C'est grâce à cette normalisation qu'il a été possible de réaliser l'interchangeabilité des machines et instruments portés et d'arriver ainsi à une augmentation sensible de leur rentabilité. Les démonstrations prévues à ce propos durant l'Exposition intercantonale de machines agricoles de 1949

ne sont pas autorisées pour ne pas lui faire de concurrence. Elles seront cependant organisées dans le courant de l'année dans neuf régions.

En vue de vulgariser les règles utiles qu'il convient de suivre pour les labours exécutés avec le tracteur, et aussi pour arriver à modifier quelque peu les idées, encore trop influencées par la traction animale, des démonstrations d'instructions destinées aux sociétaires et aux moniteurs de cours sont mises sur pied en juillet 1950 sur le domaine du Sentenhof, à Muri (Ar-



TA-Spécial TA 15 / 84



govie). Ce sera le prélude à de nombreuses autres démonstrations régionales du même genre. Le Statut des transports automobiles, auquel il a été déjà fait allusion, est rejeté par le peuple suisse le 25 février 1951. Le danger d'un emploi abusif des tracteurs agricoles (douane, responsabilité civile) se trouve ainsi accru. Des avertissements sont donnés aux agriculteurs par le canal de la presse et lors de réunions.

En 1952, de nouveaux efforts opiniâtres sont faits en vue d'obtenir une réduction taxes douanières pour l'essence servant à des usages agricoles. Cette campagne débute par une conférence de presse bien fréquentée qui a lieu à Muri AG ainsi que dans le village de Rafz ZH (fig. 5+6). Une requête est adressée au Conseil fédéral, lequel répond quelques mois plus tard par un refus stricte. En 1952 et en 1958, soit par deux fois, il est possible d'empêcher que les taxes douanières acquittées sur les tracteurs et les autres machines agricoles soient pratiquement les mêmes que celles qui frappent les voitures

automobiles. L'Union suisse des paysans et l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA) nous apportent à ce propos un appui efficace.

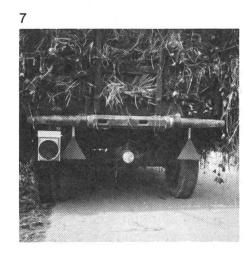
En 1953 débute la recherche de carburants de remplacement. Des essais pratiques sont effectués avec des alcools (éthanol et méthanol). Afin de tenir compte de la diversité des conditions régionales, 4 centres d'essais sont créés, soit à Thusis (GR), Zurich (Strickhof), Brougg et Marcelin-sur-Morges. Aujourd'hui, c'est-à-dire 30 ans après, des recherches semblables sont entreprises un peu partout dans le monde, en vue

6

de trouver des sources d'énergie renouvelables.

Un événement d'importance primordiale qui se produit à ce moment-là est la normalisation de la prise de force, de la barre d'attelage et de la voie ainsi que de la disposition des organes de commande et de direction. Les agriculteurs sont mis au courant de cette normalisation par divers moyens de vulgarisation (fig. 6). D'autre part, mais toujours à la époque (décembre même 1952), une nouvelle impulsion et une nouvelle orientation sont données aux cours techniques grâce à l'organisation, à Lenzbourg, d'un cours central pour moniteurs. Deux ans plus tard, des cours d'instruction sur l'entretien périodique des machines sont mis sur pied à Siggenthal (Argovie) et à Cernier (Neuchâ-

En 1954, une campagne est lancée en vue d'arriver à une meilleure signalisation des véhicules et remorques agricoles (fig. 7). Lors de la 11ème Exposition suisse d'agriculture, de sylviculture et d'horticulture qui se tient à Lucerne en 1954, l'ASPT montre sur 10 panneaux les risques d'accidents les plus fréquents que comporte l'emploi des tracteurs et d'autres machines agricoles.



Les années de 1955 à 1964

1958: Introduction du tracteur léger à usage multiple.

1958: La maison Schilter, Stans, introduit le «char à moteur» (Transporteur) avec entraînement toutes roues motrices ce qui déclenche une nouvelle vague de motorisation sur les pentes.

1960: M. Weichel, agriculteur, Heiningen RFA, expose à la DLG à Cologne la première remorque autochargeuse et fait patenter son système de remplissage par le fond.

1961: M. Maugg, agriculteur, Allgäu RFA, développe la faneuse rotative à plusieurs éléments (fabrication Fahr).

1963: Les premières citernes à lisier avec pompe actionnée par prise de force montée (citernces à dépression, pneumatique) font leur apparition.

1964: P. Zweegers, Hollande, introduit la faucheuse rotative à tambours.

Croissance rapide de l'ASPT / Premières expériences avec tracteur à usage multiple / Essais avec gazogènes au charbon de bois / Egalité douanière: essence-diesel et libération de la taxe douanière supplémentaire / Cours pour jeunes conducteurs de tracteurs / Appel à l'emploi en commun de matériel agricole / Création des Centres de perfectionnement de l'association.

Effectif des membres: 1955: 17'092 / 1959: 25'477 / 1964: 43'540 Nombre de sections: 18 21 22

La seconde partie de la campagne en faveur de la sécurité routière qui avait été entreprise en 1954 se déroule trois ans plus tard à Muri (Argovie). Il s'agit d'importantes démonstrations se faisant sous la devise «La sécurité avant tout!». Cette manifestation trouve également un écho três favorable dans la presse.

Trois réunions d'information organisées à Winterthour, Olten et Lausanne à l'intention de représentants et de moniteurs de cours des sections ont comme but d'accroître les efforts accomplis pour la prévention des accidents et l'éducation routière dans les sections regionales. Il en va de même du contrôle des phares que l'association centrale propose d'effecteur.

Un cours d'instruction sur le tracteur à usages multiples, destiné aux moniteurs des sections, a lieu à Niederweningen ZH en décembre 1956. L'écho des sections est satisfaisant.

Après l'apparition des matériels

de travail portés à entraînement par prise de force, les agences de vente de quelques marques de tracteurs agricoles prennent bientôt la fâcheuse habitude. dans leurs prospectus, d'indiquer la puissance des moteurs non pas en chevaux DIN mais en chevaux SAE en CUNA, qui font plus d'effet sur les acheteurs. Cette facon de procéder provoque chez les agriculteurs non seulement des discussions mais encore et surtout de l'incertitude. Les dirigeants de l'ASPT décident de mettre fin à cette confusion et chargent l'ancien Institut suisse de machinisme agricole (IMA) de déterminer la puissance réelle de 30 moteurs. Peu de temps avant, un banc d'essai ad hoc avait été acheté conjointement avec les sections puis remis à cet institut à titre de cadeau. Des mesurages de ce genre seront encore souvent effectués ultérieurement. Afin de tenir compte de la mise en œuvre de nouveaux véhicules automobiles agricoles et

de la polyvalence du tracteur à usages multiples, le titre du périodique de l'association est complété à partir du 1er janvier 1956 et devient «Le tracteur et la machine agricole».

L'exercice 1956/1957 est particulièrement riche en événements. L'affaire de Suez et l'occupation de la Hongrie tiennent le monde en haleine. On craint le pire. Des mesures d'économie sont prises entre autres dans le secteur des carburants. Lorsque ces crises se dénouent. l'attention des agriculteurs est attirée à nouveau, avec insistance, sur la nécessité de constituer des réserves de carburants, de pneus et de lubrifiants. Une commission spéciale a comme tâche d'étudier les movens qui permettraient d'abaisser les frais de production agricoles. A ce propos il est notamment question de la réduction des droits de douane payés sur l'essence.

Indépendamment de cela, on parle de la perception d'une

TA-Spécial TA 15 / 84



8

taxe supplémentaire sur les carburants en vue du financement de la construction des autoroutes. L'Union suisse des paysans et l'ASPT exigent que l'agriculture et l'économie forestière, c'est-à-dire les véhicules d'allure lente qu'elles utilisent, soient exonérés de cette taxe, n'ayant pas le droit d'utiliser ces autoroutes.

Les essais exécutés en 1954 avec des alcools ont montré que le réglage des carburateurs ou des injecteurs n'est pas effectué correctement même sur les nouveaux tracteurs. Après des contrôles supplémentaires qui ont lieu dans le Tessin et à Genève, un cours concernant le contrôle et le réglage des carburateurs et des injecteurs ainsi que de l'équipement électrique est donné à l'Ecole cantonale d'agriculture de Charlottenfels (Schaffhouse). Les participants sont nombreux (fig. 8).

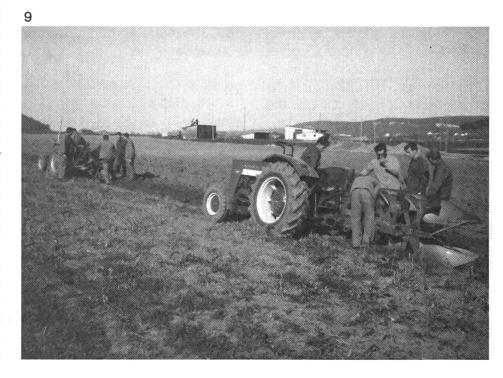
L'accroissement rapide du nombre de véhicules automobiles sur les routes nécessite absolument la révision de la loi de 1931 sur la circulation des véhicules à moteur, autrement dit l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale sur la circulation routière. Bien qu'il faille renoncer à quelques positions spéciales antérieures dans l'intérêt de la sécurité du trafic et de la protection matérielle des sinistrés, on peut admettre que les positions spéciales restantes sont tout de même assez importantes. Cette remarque est également valable pour les 10 ordonnances d'exé-

cution que l'on promulguera à partir de 1961 (fig. 11).

En accord avec la Division fédérale de l'agriculture, des essais sont entrepris vers la mi-juillet de la même année (1961), au Technicum de Lucerne avec deux tracteurs (générateurs suédois au gaz de bois).

Afin de mieux renseigner ses membres premièrement sur les dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 18 juillet 1961 concernant les véhicules automobiles agricoles, secondement sur l'examen théorique prévu pour les jeunes conducteurs de ces véhicules, l'association publie deux brochures: «L'agriculteur et la circulation routière» et «Circulation routière et responsabilités.»

En corrélation avec l'arrêté en question du Conseil fédéral, il est organisé un cours pour moniteurs de section en vue de la préparation des jeunes à l'examen théorique de conducteur. Des modifications de dispositions légales ou des adaptations sou-





10

haitées seront discutées lors des prochains cours.

En 1960, les intérêts des propriétaires de tous les véhicules automobiles agricoles sont à nouveau bien sauvegardés. Au moment de l'élaboration de l'article de loi et de la disposition d'exécution nécessaire concernant la perception d'une taxe douanière supplémentaire pour le financement des routes nationales, il est possible d'obtenir avec l'aide de l'Union suisse des paysans l'exemption de cette taxe pour les véhicules automobiles agricoles. Lors de la mise au point de détails relatifs à la méthode des normes, comme on l'appelle, les représentants de l'ASPT et de l'USP jouent un rôle déterminant. A l'occasion de réunions d'information, les représentants des sections sont mis au courant, de manière approfondie, de la procédure adoptée pour le rembroursement des taxes douanières.

Grâce à la position spéciale justifiée du tracteur, on parvient finalement à obtenir la première ristourne partielle des droits de douane pour l'essence servant à des usages agricoles. A partir de 1968, le montant remboursé sur l'essence sera le même que celui dont bénéficie le carburant Diesel.

Une copie du film en couleurs «La Banque des machines» est

achetée en 1962 afin de mieux faire comprendre la nécessité et l'urgence d'un emploi accru des matériels agricoles en commun.

La même année a lieu la coordination de la défense des intérêts des propriétaires de véhicules automobiles agricoles sur le plan international, plus précisément au sein du groupe de travail «Mécanisation» de la Confédération européenne de l'agriculture (CEA).

Un des plus importants événements de l'histoire de l'ASPT est l'inauguration des Centres de formation professionnelle complémentaire 1 et 2, respectivement à Riniken (le 13 janvier 1964) et à Grange-Verney sur totaux se rapportent à 19 hivers et sont les suivants (fig. 9 + 10): participants 4262 journées de cours 393 journées de participants 11'761 Le 31.1.1972, les deux Centres sont reconnus par la Division féd. de l'agriculture.

La commission technique 2 est créée durant l'automne 1963 en vue de mieux sauvegarder les intérêts des propriétaires de moissonneuses-batteuses. Un peu plus tard, soit en 1966, est formée la commission technique 3 (défense des intérêts des communautés d'utilisation de matériels agricoles en particulier et promotion de l'emploi collectif de ces matériels en général).



11

Moudon (le 31 janvier 1966). Depuis lors, c'est-à-dire pendant 20 hivers en ce qui concerne Riniken, les chiffres totaux enregistrés à ce centre sont les suivants:

participants 9429 journées de cours 762 journées de participants 35'080 A Grange-Verney, les chiffres La saine émulation que représentent les concours de capacité et d'habileté pour conducteurs de tracteurs organisés par les sections depuis la fin des années quarante et qui sont de plus en plus appréciés atteint son apogée avec la Coupe de la jeunesse rurale de l'Exposition nationale de 1964 (fig. 11).

Les années de 1965 à 1974

1965: Les transporters sont équipés d'un chargeur arrière ou développés en transporteurs automoteurs (fig. 12).

1968: Apparaît sur le marché l'ensileuse à maïs fourrager développée spécialement pour la récolte à ensiler (fig. 13).

1971: On voit les premières herses rotatives.

1972: Fahr expose le premier séchoir agricole pour le séchage artificiel de l'herbe.

1973: Etude, sur place, des carburants de remplacement suédois.

1974: Les maisons suisses développent la faucheuse à deux essieux.

1974: Huard (France) développe la charrue labourant en losanges.

Tentatives d'améliorer les prix de reprise et le marché des tracteurs usagés/ Adaptation de la dénomination de l'association et du titre du periodique au niveau technique de l'époque / Volonté ferme de maintenir l'effectif des membres malgré le nombre d'exploitations en constante diminution / Les Centres de perfectionnement sont reconnus par les autorités.

Effectif des membres 1964: 34'540 / 1969: 37'709 / 1974: 36'429 Nombre de sections: 22 (le nombre ne change plus)

D'autre part, les premiers barèmes des prix de reprise des tracteurs agricoles, moissonneuses-batteuse et ramasseuses-presses à haute densité sont publiés en janvier 1969. En outre, les catalogues des tracteurs et machines de travail agricoles qui paraissent en 1954, 1957 et 1966 en tant que numéros spé-

ciaux du périodique, ont aussi pour but de mieux informer les sociétaires tout en leur donnant une vue d'ensemble des matériels offerts sur le marché.

En outre, les enquêtes entreprises dans 6 à 8 pays européens avec l'aide du secrétariat général de la Confédération européenne de l'agriculture CEA sur les frais de mise en service des tracteurs agricoles, la taxe de circulation qu'on doit payer pour eux, les formalités nécessaires pour l'admission à la circulation de ces machines et l'obtention du permis de conduire, ont également un caractère d'information.

A partir de 1968, la commission technique 3, en collaboration avec l'ancien Institut suisse de machinisme agricole IMA et plus tard avec la FAT procède à des enquêtes au sujet du comportement de diverses machines employées collectivement dans les communautés d'utilisation de matériels agricoles. Cette collaboration se montre extrêmement utile.

Vu le nombre de participants en augmentation, constante Centre de formation professionnelle complémentaire de Riniken est agrandi en 1967 et son chef. était qui engagé jusqu'alors à temps partiel, travaillera désormais à plein temps. En 1970, l'Assemblée des délégués accorde un crédit pour couvrir la halle d'entreposage et de lavage des machi-



12



13

nes, ce qui entraîne un autre agrandissement indirect.

Le 26 septembre 1970, la 44ème assemblée des délégués adapte les buts et tâches de l'association aux conditions radicalement changées de la technique agricole. Elle décide en même temps de modifier la dénomination de cette dernière. L'«Association suisse de propriétaires de tracteurs agricoles» devient ainsi l'«Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture», en abrégé ASETA. En janvier 1972, le périodique paraît dans une nouvelle présentation et sous le titre «Technique Agricole».

A partir du 1er janvier 1971, l'ancien «Courrier de l'IMA» (il était publié depuis 14 ans) est remplacé par le «Bulletin de la FAT».

En automne 1972 est finalement constituée la commission technique 4 (formation professionnelle complémentaire des sociétaires et coordination de cette instruction avec la formation professionnelle proprement dite).

L'engagement à plein temps du chef du centre de cours comprend parallèlement sa nomination en tant que chef du *Service* technique (ST). Maintenant, il dispose de plus de temps pour se consacrer en tant que collaborateur au périodique aussi au perfectionnement des membres en général. Nous rappelons ici les brochures, de compréhension facile, telles que: «Travaux d'entretien sur les véhicules automobiles agricoles avec moteur à essence ou diesel», ainsi que les fascicules: «La soudure électrique» et «La soudure autogène». Les aide-mémoire qui paraissent peu à peu tels que «Réet révisions» parations «L'achat de matériels agricoles» / «Equipement de l'atelier de la ferme» / «Freins de remorque hydrauliques» / «Blocs de rapports pour moissonneusesbatteuses» sont élaborés à l'intention des participants aux cours.

Les séries de diapositives «L'habilité manuelle est une tradition paysanne», «Le tracteur au centre de la mécanisation», «Pompes de secours et groupes électrogènes», «Prévenir vaut mieux que quérir», «Equipement et utilisation de véhicules automobiles agricoles» sont d'autres matériels à la disposition des chefs des centres de cours.

En 1972, le chef du service technique tourne les films sonores en couleurs «Les remorques, ces oubliées de l'agriculture» ainsi que «50 ans au service de l'agriculture» (50 ans ASETA).

A partir de 1972, on organise chaque hiver une journée d'information sur un thème de haute actualité touchant surtout la pratique agricole. En général, ces conférences ont lieu le même jour que l'une ou l'autre des assemblées d'une section. La CT 3 déploie toute son activité en faveur de l'emploi en commun des matériels agricoles. Périodiquement, elle s'occupe de passé 116 COUMAS. Dans bien des régions, leur activité fonctionne si bien qu'on n'en parle presque plus, à d'autres endroits, on est retourné à de petites communautés ou on se tourne vers l'entrepreneur en travaux agricoles.

A partir de 1973, l'ASETA dispo-







15

se d'un stand gratuit à l'AGRA-MA, afin d'informer directement les visiteurs quant aux prestations qu'offre l'ASETA.

A la même époque, sinon un peu plus tôt, on commence à traiter dans les comissions techniques et dans le périodique *le cadre*, l'arceau et la cabine de sécurité.

On intensifie l'échange d'éxpériences concernant le gazogène de bois avec injection modérée de carburant diesel (25%) avec la Station d'essai suédoise à Umea (octobre 1973), de concert avec une journée d'information pour représentants de l'industrie et du commerce des machines agricoles (mars 1974) (fig. 15).

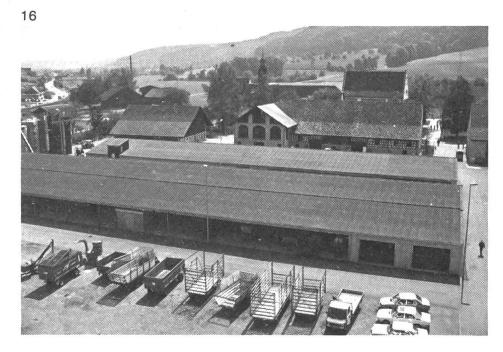
A partir de 1973, déjà, les "Bulletins de la FAT" comprennent les premiers tests pour tracteurs qui s'étendent par la suite à tous les genres de machines. Ces informations et graphiques démontrent l'énorme capacité de la FAT disposant par rapport à l'IMA d'un nombre de collaborateurs plus important (fig. 16).

On ne s'étonne donc guère lorsqu'en 1972 déjà, l'Assemblée des délégués s'adresse avec des demandes ambitieuses à la FAT.

Les problèmes et thèmes des années suivantes seront: Travail minimal du sol, semences directes, commandes électroniques des moissonneuses-batteuses, appareils de commande pour pulvérisateurs. Les mêmes problèmes se retrouvent naturellement dans la partie rédactionelle du périodique et l'ordre du jour des Commissions techniques. En 1974 déjà, on trouve un rapport sur les catalysateurs des gaz d'échappement.

En poursuivant les efforts d'améliorer le marché des tracteurs d'occasion, notre périodique reprend les listes de prix de revente pour moissonneuses-batteuses et tracteurs agricoles, publiées par l'Ass. romande des marchands de machines agricoles (ARMA) et l'Ass. suisse de machines agricoles (ASMA), mais sans grand succès.

A cette époque, l'ordonnance règlant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC), ainsi que les dispositions concernant le remaniement de camions en chars à moteur agricoles sont des matières donnant lieu à des discussions.



Les années 1975 à 1984

1975: Les presses pour balles rondes font leur entrée sur le marché.

1976: Installations de biogaz en Suisse Romande.

1976: Les commandes automatiques électroniques surveillent les installations d'aération du foin.

1977: Les capteurs solaires sont utilisé pour l'aération du foin.

1977: Les cultivateurs de défoncement et les machines à bêcher entrent en concurrence avec la charrue à versoirs.

1978: Les moissonneuses-batteuses autoniveleuses font leur apparition sur le marché suisse.

1979: Introduction de la moissonneuse-batteuse avec système de battage

1980: Essais avec versoirs en plastique ou à claire-voie.

1980: L'électronique fait son apparition dans le domaine de la technique agricole: fonctions de commande et de supervision auprès des machines à traire, pulvérisateurs etc.

Première apparition de l'ASETA en public au stand de l'AGRAMA et par ses journées d'information.

Effectif des membres 1975: 36'219 / 1979: 36'874 / 1984: 36'621 22 (depuis 1964)

Nombre de sections:

Fin juin, début juillet 1975, débutent les premières réunions pour les présidents et gérants de section. Ainsi que l'habitude en a été prise depuis l'introduction des cours pour jeunes conducteurs de tracteurs, on se réunit par langue. Les représentants des sections y recoivent. outre les informations nécessaires, des propositions pour animer leurs réunions d'hiver qui fournissent l'occasion, non seulement de se perfectionner, mais également d'entretenir des rapports suivis avec tous les membres.

Pour le travail d'assistance concernant les env. 120 communautés d'utilisation en commun de matériels agricoles, on apprécie le soutien précieux de l'Ass. suisse pour l'encouragement du conseil d'exploitation en agriculture (ASCA). On est particulièrement reconnaissant à l'ASCA pour toutes ses indications, afin que la semance tombée sur le sol particulièrement dur de la Suisse ne périsse pas.

Pendant la session de juin 1976, les instances fédérales ratifient la Loi fédérale sur la participation à la prévention des accidents de la circulation routière. Vu qu'on ne fait pas usage du droit au référendum, cette loi entre en vigueur le 1er janvier 1977. Les propriétaires des véhicules automobiles agricoles à deux essieux deviennent à leur tour des contribuables (1% de la prime d'assurance responsabilité civile). On entreprend les démarches nécessaires afin de réaliser que les parts de prévention des accidents payées reviennent à l'assurance-accidents de ces propriétaires de véhicules automobiles agrico-

Le délai de consultation concernant la Révision de certaines dispositions de l'Ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers OCE se termine fin janvier 1976. L'article 5, al. 5 est de première importance pour les agriculteurs, car il prévoit que les nouveaux tracteurs



17

et chars agricoles entrant en circulation après le 1er janvier 1978 devront être équipés d'un dispositif de protection qui empêche le véhicule de se retourner en cas d'accident et protège le conducteur. Après des pouravec les parlers sections. l'ASETA approuve cette nouveauté sous certaines réserves précises (fig. 17).

Le service technique met à disposition des gérances de section et des conseillers en machinisme une liste précieuse intituTA-Spécial TA 15 / 84



18

lée: «Compilation des dispositions et prescriptions sur la construction, l'équipement et l'utilisation des véhicules automobiles et remorques agricoles».

Le 29 nov. 1976, le Conseil fédéral décide de modifier l'Ordonnance sur la construction et l'équipement des véhicules routiers (OCE). Le but de cette révision est, entre autres, la lutte contre le bruit et les gaz d'échappement. On introduit alors la méthode internationale pour mesurer le bruit. En même temps, les valeurs-limite pour le bruit sont renforcées.

Les essais concernant le gazogène au charbon de bois avec injection Diesel continuent à la FAT. On dispose donc maintenant de données exactes et écrites.

Un groupe de travail fédéral, où l'ASETA est également représentée, élabore un système de distribution de carburant pour périodes de crise et qui fonctionne à peu de frais.

L'Ass. des délégués 1977 approuve à l'unanimité le remaniement du fichier volumineux des membres au moyen du traitement par ordinateur. Au lieu d'acquérir un ordinateur, le Secrétariat central préfère la solution de travailler avec un centre de données.

Dans le rapport annuel 1977/78, et sous le titre «Energie en voie de changement», on introduit de nouvelles formes d'énergie avec de l'énergie solaire (essais de la FAT avec séchage sous toit), biogaz et vent etc.

L'Assemblée des délégués 1978 rend hommage à un travail de pionnier dans le secteur biogaz par un document de remerciement et un prix modique. Cet hommage s'adresse à deux agriculteurs et un technicien du canton de Vaud qui ont effectué et continuent un travail de rechercher précieux.

A la journée d'orientation (1978) pour présidents et gérants de section, on informe ceux-ci sur l'enregistrement des adresses des membres par ordinateur et on explique le nouveau procédé pour annoncer les mutations. Les représentants des sections apprennent qu'il est

possible d'utiliser les adresses enregistrées par ordinateur pour l'encaissement des cotisations. Les travaux de préparation pour les journées d'information et les séances des commissions techniques préoccupent de plus en plus le Service technique. En outre, son chef collabore à la Commission fédérale pour installations et appareils techniques (travaux de préparation en vue des dispositions d'éxecution de la «Loi sur la protection des machines» entrant en vigueur le 1er janvier 1978).

En 1980, la Commisison technique 3 se réunit deux fois. On fixe à la première séance les points forts pour un programme à moyen terme. La deuxième séance a lieu de concert avec des représentants de la Commission des machines OGG. Ces réunions servent à coordonner pour le futur la manière d'agir, afin de mettre en pratique les données sur l'utilisation en commun de matériels agricoles, (publiées dans un travail de diplôme).

Le Service technique traite en 1980/81 avec l'ASMA et la FAT du problème existant concernant la différence entre la capacité moteur indiquée sur les prospectus et le nombre effectif de

19





CV. Le ST indique à nouveau dans une série d'articles la signalisation et l'équipement nécessaires pour les outils portés extra-larges (conformément aux prescriptions). Le contrôle de la mise en œuvre des machines connu jusqu'ici se développe en carnet de bord de la machine. D'autre part, on prépare une commission (technique) pour énergies alternatives et on rédige un avis de consultation à l'adresse du Dép. féd. de justice et police concernant les nouvelles prescriptions sur les gaz d'échappement.

Dans les cercles de la ECE (Commission européenne économique) et du CEMA (Comité européen de construction de machines agricoles), on parle d'une nouvelle augmentation de la vitesse maximale des tracteurs de 25 à 30 km/h.

L'Assemblée des délégués de 1981 approuve *l'extension du Service technique* et donc l'engagement d'un nouveau collaborateur, ainsi que la reprise des activités de la «Société pour l'application des énergies alternatives en agriculture» ce qui résulte en la création d'une *Commission technique 5*, traitant ce groupe de sujets.

D'autre part, les mêmes délégués décident d'organiser en 1982 le premier *Championnat en conduite de tracteurs* et chargent la section du Liechtenstein de la préparation (fig. 21).

Le nouveau collaborateur mentionnée du ST débute en avril 1982 en sa fonction d'ing. agronome ETS. Il s'occupe de la Commission technique 5, crée un poste d'information pour énergies renouvelables et élabore une nouvelle brochure ASETA: «L'agriculteur – partenaire de la circulation routière».

«L'Ordonnance sur les gaz d'échappement des véhicules à moteur à essence» entre en vigueur le 1er mars 1982.

Lors de la consultation sur la modification de l'affectation des droits de douane sur les carburants, les organes de l'ASETA sont d'accord avec une continuation moins strice de l'affectation. On veut ainsi empêcher qu'une nouvelle réglementation entraîne la perte de la ristourne douanière sur les carburants utilisés à des fins agricoles. Dans ce contexte, il s'agit de mentionner que le flot de consultations charge notre secrétariat et les organes de l'ASETA de telle manière que les problèmes purement techniques passent souvent au second plan.

L'action téléphériques ZP 200, bien qu'imprévue, sollicite passablement le nouveau collaborateur (fig. 22). L'objectif de cette action est de fournir du matériel de téléphériques en bon état que l'armée suisse liquide au profit d'exploitations monta-

(Suite à la page 586)



Prix nets . . .

Prix de promotion . . .

Prix «sympa»! Chez i il y a tout – la qualité, la technique et le prix!

Venez maintenant comparer et vous en rendre compte chez votre agent IH.



L'assurance de disposer vraiment du tracteur approprié.



ROHRER-MARTI

SA Rohrer-Marti Machines agricoles, 8105 Regensdorf Téléphone 01 / 8401155

Comme on cultive son champ, on récolte. En d'autres termes: les machines fonctionnent aussi bien qu'on les entretient. MOTOREX vous apporte la solution parfaite à tous les problèmes de lubrification professionnelle. Pour que toutes les machines fonctionnent au doigt et à l'œil. Demandez MOTOREX! Car bien semé est à moitié récolté! **MOTOR OIL** BUCHER + CIE SA, 4900 LANGENTHAL, Tél 063/22 75 75

TA-Spécial



22

(Suite de la page 583)

anardes nécessiteuses. On crée à cette fin un groupe de travail (SAB, ASETA, armée, privés et banque) pour lequel l'ASETA s'occupe surtout des questions de coordination. Fin juin 1984, quatre téléphériques fonctionnent déjà et quatre autres seront prêts à l'usage pour la fin de l'année. On prévoit la fin de cette action en commun pour 1986. En 1984, le Centre de perfectionnement de Riniken fête ses 20 ans. Un reportage historique a paru dans TA 2/84.

Différentes modifications dans les ordonnances du Droit sur la circulation routière exigent le remaniement du catalogue-questionnaire et des feuilles d'examen pour l'obtention du permis de conduire cat. G. Ce travail est effectué en collaboration avec l'Association des services automobiles (ASA).

Grâce au nouveau collaborateur. le ST et le secrétariat central s'occupent plus intensément de problèmes généraux et d'économie d'entreprise ainsi que d'un sondage auprès des lecteurs et d'une étude de concepte pour «Schweizer Landtechnik» et «Technique agricole». On débute également avec la modernisation de la présentation graphique. Le dépouillement des réponses obtenues suite au sondage prendra encore quelque temps. Cependant, il est clair que la grande majorité des membres désire maintenir le format actuel.

Remarques en conclusion

Par égard au volume du périodique, ce rapport ne tient pas suffisamment compte de l'activité précieuse des commissions techniques et des deux Centres de cours. On mesure cependant le travail des commissions techniques dans les décisions de l'Assemblée des délégués et la statistique banale sur 30 années fait preuve de l'activité déployée dans les Centres de cours. Que les chefs des Centres se montrent compréhensifs! Il est rendu hommage à leur travail, qui compte parmi les plus importants de l'ASETA, dans chaque rapport d'activité. D'autre part, chaque numéro du périodique en hiver publie les listes de cours offerts dans ces deux Centres.

Remercions ici aussi les 22 sections régionales pour leur travail immense, avant tout leurs présidents, leurs gérants et les membres du comité. Ils représentent l'ASETA et l'informent des vœux et observations de ses membres. Bien des acquisitions dans ce rapport découlent d'interpellations ou des idées discutées lors d'une réunion de section.

Afin d'offrir une vue d'ensemble sur la vaste activité de cours des sections, nous publions une statistique sur les années comportant des données dans les rapports annuels de l'ASETA.

(Illustration: W. Bühler)

AGRAMA 85 Lausanne

du 7 au 12 février 1985

Présidents et gérants de l'ASETA et de ses sections

Les présidents centraux		Les gérants	
Fehr E., Karthause Ittingen TG	(16.12.1924)	Beglinger H., Fey VD	1924-1927
Président de la séance constitutive		Ineichen F., Muri AG	1927-1929
Ineichen F. Muri AG	1924-1930	Sidler A., Luzern	1929-1943
Sidler A., Luzern	1930-1942	Piller R., Brugg AG	1943–1979
Leibundgut H., St. Urban LU	1942-1943	Bühler W., Riniken AG	1980
Rütschi H., Zürich	1943-1946		
Ineichen F., Muri AG	1946-1952		
Schwaar E., Areuse NE	1952-1968		
Bächler H., Murten FR	1968		

Présidents et gérants des sections

Présidents	Gérants
------------	---------

Argovie

Ineichen F., Muri (1926–52)

Eichenberger E., Beinwil (1952–58)

Ineichen T., Muri (1958–62)

Marti H., Othmarsingen (1962–81)

Gautschi E., Gontenschwil (1981

Oswald B., Bünzen (1926–28)

Koch K., Büttikon (1928–46)

Ineichen J., Wohlen (1946–75)

Vetsch H., Hendschiken (1975–83)

Blunschi M., Beinwil (1983

Berne

Sidler A., Rubigen (1926–29)

Kästli M., Münchenbuchsee (1929–54)

Grunder A., Niederwangen (1954–64)

Horst P., Busswil (1964

Hauser H., Bern (1926–33)

Christen E., Thun (1933–68)

Mumenthaler R., Wimmis (1968)

Deux-Bâles (ancienne section)

Ballmer P., Liestal (1929–34)

Nussbaumer S., Riehen (1934–46)

Gerber H., Schweizerhalle (1946–52)

Frl. Wüthrich E., Liestal (1929–47

Hafner E., Augst (1947–52)

Bâle-Campagne (ancienne section)

Brodbeck F., Liestal (1945–49) Fricker E., Liestal (1945–52) Wüthrich S., Reigoldswil (1949–52)

Deux Bâles et environs (section actuelle)

Wüthrich S., Reigoldswil (1952–71)
Schäfer K., Liestal (1971
Fricker E., Liestal (1952–54)
Preiswerk H., Reigoldswil (1954–63)

Flubacher E., Giebenach (1963–72) Haldemann M., Liestal (1972–74) Schafroth B., Liestal (1974–83) Löffel M., Frenkendorf (1983

Fribourg

 Robadey P., Marsens (1942–49)
 Piller R., Fribourg (1942–43)

 Marmy J., Estavayer-le-Lac (1949–60)
 Baeriswil N., Fribourg (1943–48)

 Bächler H., Murten (1960–71)
 Gisler A., Fribourg (1948–51)

 Villoz J., Vuippens (1971–73)
 Sudan H., Fribourg (1951–58)

 Trachsel P., Flamatt (1973–82)
 Magnin J., Fribourg (1958–73)

 Roulin A., Arconciel (1982
 Küenzi P., Fribourg (1973–83)

Jendly F., Fribourg (1983) Küenzi P., Fribourg (1984

Présidents

Principauté du Liechtenstein

Gerner L., Eschen (1961–74) Hasler B., Ruggell (1974

Genève

Revaclier D., Satigny (1926–40) Picot E., Versoix (1940–48) Dethurens J., Laconnez (1948–54) Pottu G., Malval (1954–75) Chollet R., Gy (1975

Grisons

Frizzoni G.C., Thusis (1946–71) Issler N., Landquart (1971–78) Jörg L., Landquart (1978

Jura

Salomon H., Courtedoux (1942–50) Grélat J., Porrentruy (1950–77) Chételat M., Courtételle (1977

Lucerne

Rösli F., Warthensee (1925–28) Amrhyn O., Ruswil (1929–31) Helfenstein B., Sempach (1932–35) Leibundgut H., St. Urban (1936–52) Troxler J., Bognau (1952–71) Leibundgut H., St. Urban (1971–82) Wolfisberg N., Hohenrain (1982

Neuchâtel

Schwaar E., Areuse (1942–72) Oberli F., La Chaux-de-Fonds (1972–75) Schleppi F., Lignières (1975

Nidwald

Zimmermann W., Stans (1959–71) Bucher P., Buochs (1971–76) Zimmermann W., Stans (1976–84) Käslin J., Beckenried (1984

Obwald

Britschgi F., Alpnach-Dorf (1959–76) Gasser P., Sarnen (1976

St-Gall

Eichenberger R., Salez (1938–54) Rey K., Neu-St. Johann (1954–63) Zogg J., Flawil (1963–67) Ammann G., Gossau (1968

Gérants

Gerner L., Eschen (1961–74) Hasler B., Ruggell (1974

Lambercy C., Satigny (1926–54) Margand E., Vésenaz (1942–54) Secrétariat agricole (1954) Rivollet J., Choulex (1969–75) Forestier P., Chancy (1975

Les travaux administratifs ont été effectués de 1946 – 71 par le Secrétariat central. Salis F., Landquart (1971–84) Wiher M., Landquart (1984

Cavilier J., Porrentruy (1942–44) Barthoulot J., Porrentruy (1944–50) Cattin N., Alle (1950–60) Roy J., Porrentruy(1960–71) Lachat F., Courroux (1971

Amrhyn O., Ruswil (1925–28) Beck A., Grafenhusen (1929–72) Ineichen A., Sigigen (1972–75) Buholzer A., Malters (1975

Röthlisberger M., Wavre (1942–58) Rossier H., Cernier (1958–75) Tschanz R., Valangin (1975

Lussi J., Oberdorf (1959–73) Gut J., Stans (1973

Windlin A., St. Niklaus (1959–62) von Atzigen F., Alpnach-Dorf (1962–73) Wyrsch A., Kägiswil (1973–80) Hug U., Alpnachstad (1980–84) Waser O., Alpnachstad (1984

Frauenknecht A., Züberwangen (1938–74)

Gubser H., Niederwil (1974

Présidents

Schaffhouse

Tappolet A., Gennersbrunn (1925–42) Keller O., Schleitheim (1942–65) Stamm R., Thayngen (1965–78) Reich H., Gächlingen (1978

Soleure

Jäggi A., Fulenbach (1930) Brodbeck F., Grenchen (1931–43) Keller J., Gretzenbach (1943–49) Meier V., Kestenholz (1949–54) Sury R., Riedholz (1954–77) Tschumi F., Riedholz (1977

Schwyz

Mettler K., Reichenburg (1950–62) Föhn A., Schwyz (1962

Thurgovie

Fehr E., Karthause (1926–43) Reutlinger H., Altnau (1943–44) Fritschi M., Müllheim (1944–47) Baumer J., Herten (1947–63) Isler A., Hugelshofen (1963–73) Fatzer J., Neukirch-Egnach (1973

Ticino

Zanetti G., Magliaso (1942–49) Cattori L., Camorino (1949–65) Schnyder W., Breganzona (1965–79) Cattori R., Cadenazzo (1979

Vaud

Félix, Changins-s-Nyon (1924–30) Moinat F., Vullierens (1930–43) Berlie J., Crassier (1955–69) Guidoux E., Cronay (1970–75) Tardy M., St-Prex (1975

Valais

Constantin M., Sion (1951–79) Bonvin Ch., Conthey (1979

Zoug

Zimmermann J., Cham (1941–45) Zimmermann J., Cham (1957–59) Wyttenbach W., Rotkreuz (1959–69) Bitzi Th., Cham (1969–79) Blattmann Ch., Oberägeri (1979

Zurich

Hegetschwiler E., Ottenbach (1926–34) Schurter E., Benken (1934–42) Laufer F., Zürich (1942–58) Hartmann J., Neftenbach (1958–70) Oehninger J., Adlikon (1970

Gérants

Tappolet A., Gennersbrunn (1925–42) Keller O., Schleitheim (1942–50) Hatt K., Schaffhausen (1950

Jäggi A., Fulenbach (1930) Bordbeck F., Grenchen (1931–42) Keller J., Gretzenbach (1942–43) Wys H., Fulenbach (1943–46) Geiser P., Grenchen (1946

Gassmann E., Bäch (1950–52) Föhn X., Ibach (1952

Fehr E., Karthause (1926–36) Gubler A., Altenklingen (1936–49) Gentsch J., Oberneundorf (1949–59) Bolli A., Zezikon (1960–79) Fatzer J., Neukirch-Egnach (1979

Quadri A., Bellinzona (1942–55) Olgiati G., Cadenazzo (1955–78) Chiesa E., Bellinzona (1978

Boudry C., Morges (1924–43) Emery M., Morges (1955–73) Bonjour J., Lausanne (1973

Widmer F., Sion (1951–77)
Jacquier A., Châteauneuf-Sion (1977)

Knüsel J. Oberwil (1941–45) Brandenberg P., Zug (1957–65) Bitzi Th., Cham (1965–69) Bircher J., Hagendorn (1969

Laufer F., Zürich (1926–42) Rütschi H., Zürich (1942–46) Wegmann H., Bisikon (1946–80) Kuhn H., Bisikon (1980

Présidents des Commissions techniques (CT)

Questions techniques d'ordre général

F. Ineichen, Muri (1946–1952) J.C. Frizzoni, Thusis (1952–1972) V. Monhart, Unterschlatt (1972–

Questions concernant les entrepreneurs de moissonnage-battage

H. Ryser, Oberwil (1963-1984)

Questions concernant l'emploi en commun des machines

F. Gerber, Schüpfen (1966–1979) N. Wolfisberg, Hohenrain (1979–

Formation continue des membres – surveillance des centres de cours

H. Bächler, Murten (1972–1977) K. Schib, Frick (1977–

Energies alternatives en agriculture

A. Wellinger, Ettenhausen TG (1981-

Cours techniques organisés par les sections de l'ASETA (1949–1984)

Section	Nombre de cours	Nombre de participants
AG	166	3'776
BE	592	19'551
BB	89	2'133
FL	16	313
FR	79	2'957
GE	26	535
GR	293	4'913
JU	20	348
LU	78	1'661
NE	42	579
NW	20	399
OW	5	126
SG	103	1'818
SH	226	3'792
SO	76	1'966
SZ	12	231
TG	384	7'490
TI	41	1'142
VD	53	1'532
VS	71	1'386
ZG	46	1'122
ZH	_339	6'901
	2'777	64'671

(Suite à la page 594)

Membres d'honneur

Sidler A., Luzern Ineichen F., Muri AG Schwaar E., Areuse NE	1943–1948 Préside 1952–1953 Préside 1968–1978 Préside	ent d'honneur
	1968–1978 Président LU Issee BE NW H SG en BE BL I BL U wangen SG off OW n ZH H AG AG I LU R	
Ryser H., Oberwil BL		1984

Avez-vous signalé le dernier changement de véhicule à moteur agricole au Service cantonal des automobiles et à votre compagnie d'assurance?